

OCTOBRE 2022

RC-MOT 22_MOT_15 (min.)

RAPPORT DE MINORITÉ DE LA COMMISSION chargée d'examiner les objets suivants :

Motion Cédric Weissert et consorts - La transparence des deux côtés du miroir

1. PREAMBULE

Pour rappel, la commission ad hoc a examiné cet objet lors de sa séance du jeudi 1^{er} septembre 2022. La minorité de la Commission est composée des quatre membres suivants :

MM. Jean-Daniel Carrard, Jean-Rémy Chevalley (président et rapporteur de minorité), Pierre Kaelin et Cédric Weissert.

Monsieur Yvan Cornu a tenu les notes de séance, il en est vivement remercié.

Ce rapport ne reprend pas les éléments généraux, déjà mentionnés dans le rapport de majorité.

2. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITÉ

Les commissaires de minorité se rallient au fait de transformer la motion en postulat ce qui permettra d'obtenir un rapport du Conseil d'Etat sur les pratiques actuelles en particulier les règles de formation et de déontologie, et permettrait également d'avoir un aperçu de la manière dont les directives du Conseil suisse de la presse sont appliquées sur le terrain.

Il est également de l'avis des commissaires de minorité qu'une audition des professionnels de la branche serait nécessaire pour connaître leur point de vue sur le fait d'apporter de la transparence.

Monsieur le motionnaire a lâché beaucoup de leste en proposant spontanément de transformer sa motion en postulat et en acceptant de ne pas limiter le postulat aux médias qui reçoivent des aident publiques, c'est pourquoi donner une suite à cet objet a tout son sens.

Nous remercions Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur Jean-Luc Schwaar ainsi que Monsieur Laurent Koutaissof pour les explications et les éléments apportés lors de cette séance.

3. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la minorité de la Commission – 4 voix contre 5 – invite le Grand Conseil à prendre en considération cette motion transformée en postulat et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Puidoux, le 31 octobre 2022

Le rapporteur de minorité : Jean-Rémy Chevalley